

## **REUNION DU CONSEIL DU 22 JUIN 2011**

Le 22 juin 2011 à 20h30', les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 16 juin 2011 se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

### **ETAIENT PRESENTS :**

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <u>CHANZEAUX :</u>                | MM. BAZARD - BODY- GUERIN  |
| <u>LA CHAPELLE-ROUSSELIN :</u>    | Mme LANGE - M. PITON   |
| <u>CHEMILLE :</u>                 | Mmes BARANGER - BONDOUX - DAVID - M. GASCHET - Mme GASQUET - MM. GAUDIN - GILBERT - LECLERC J. - MIGNARD |
| <u>COSSE D'ANJOU</u>              | MM. BOURDEILLE - LECLERC G.  |
| <u>LA JUMELLIERE :</u>            | MM. BARANGER - CESBRON   |
| <u>MELAY :</u>                    | Mme COULON - M. LOISEAU  |
| <u>NEUVY-EN-MAUGES :</u>          | MM. DILE - FREMONDIERE   |
| <u>SAINTE-CHRISTINE :</u>         | M. MATHERY   |
| <u>SAINT-GEORGES-DES-GARDES :</u> | M. MARTIN  |
| <u>SAINT-LEZIN :</u>              | MM. CESBRON J-F. - COURANT   |
| <u>LA SALLE-DE-VIHIERES :</u>     | Mme HUMEAU M-R - M. TIJOU  |
| <u>LA TOURLANDRY :</u>            | MM. AUGEREAU - GUILLOU - RAGON   |
| <u>VALANJOU :</u>                 | MM. ALLUSSE - BRIODEAU - VOLERIT   |

### **ETAIENT EXCUSES :**

MM. BOURCIER - DENECHERE - DILE A. - Mme HUMEAU M-P - M. LEGER - Mme SECHER - M. SECHET

### **POUVOIRS :**

de M. BOURCIER à M. BARANGER  
de M. DENECHERE à Mme COULON  
de Mme SECHER à M. MATHERY  
de M. SECHET à M. ALLUSSE

### **Secrétaire de Séance :**

M. ALLUSSE

---

### **Ordre du jour :**

- ↪ Présentation du diagnostic médical par Annie RICHARD stagiaire à la CCRC ;
- ↪ Proposition d'acquisition de terrains pour l'implantation d'un centre de secours contre l'incendie ;
- ↪ Anjou actiparc des Trois Routes Pôle Ouest à Chemillé - Projet de cession de terrain à M. Stéphane HEMMER ;
- ↪ Budget annexe Anjou Actiparc des Trois Routes : travaux de terrassements, d'assainissement et de voirie 1ère phase de la voie d'accès rue Konrad Adenauer (voie La Caillaudière) à Chemillé - Avenant n°1 au marché ;
- ↪ Budget annexe usines relais : construction de trois cellules artisanales parc d'activités des Sources à Melay - Avenant n°1 au lot n°5 ;
- ↪ Budget principal : construction de l'office de tourisme à Chemillé - avenant n°1 aux lots n°1, 4, 7 ;
- ↪ Demande de garantie d'emprunt pour le projet de l'association E.H.P.A.D. "Vivre Ensemble" de La Salle de Vihiers ;
- ↪ Contrat départemental et fonds de concours ;

- ↳ Contrat départemental de territoire de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé : action présentée par la Communauté de Communes de la Région de Chemillé au titre du volet 3 ;
- ↳ S.I.E.M.L. - Intégration des voiries communautaires des parcs d'activités ;
- ↳ Proposition de demande de subvention départementale pour l'enseignement de la natation en milieu rural ;
- ↳ Proposition de demande de remboursement auprès des communes pour la formation du logiciel comptabilité ;
- ↳ Proposition de subvention à "Energies Partagées" pour la campagne bois déchiqueté (mars - avril 2011) ;
- ↳ Proposition de demande de remboursement au Centre Social ;
- ↳ Proposition de nouveaux tarifs piscine ;
- ↳ Proposition de tarifs camping / chalets / locaux / pédalos / vélos sur eau / borne camping-car de Coulvée - saison 2012 ;
- ↳ Camping de Coulvée - Proposition de conventions de stages ;
- ↳ Rapport des commissions.

Le Conseil du 18 mai est approuvé à l'unanimité.

### **I - PRESENTATION DU DIAGNOSTIC MEDICAL PAR ANNIE RICHARD STAGIAIRE A LA CCRC -**

M. DILE rappelle qu'une réunion "table ronde" a eu lieu le 10 juin 2011 à la Communauté avec les professionnels de la santé.

Le constat : situation inquiétante car la Communauté est en plein développement économique ce qui engendre une augmentation de la population sur le territoire, ce qui rend le manque de professionnel de santé encore plus crucial.

M. DILE donne la parole à Melle RICHARD.

Melle RICHARD, étudiante en licence professionnelle "Métiers du développement social urbain" à ANGERS, a effectué un stage de 3 mois dans nos services et présente aujourd'hui son travail (diaporama joint).

M. ALGOËT, Maire de Vihiers, médecin généraliste était présent à la table ronde et a indiqué qu'un pôle santé se mettait en place sur son territoire.

Cette rencontre a été très enrichissante et Mme LANGE ajoute que les professionnels de la santé étaient très satisfaits de cette initiative.

M. DILE propose de se rapprocher des pouvoirs politiques, dont M. GOUA, Député, pour faire avancer les choses. Aujourd'hui, le réel souci est le manque de médecins, dentistes d'autant qu'il existe des structures adaptées pour les accueillir (ex : Cabinet dentaire à Melay : 5 fauteuils de libres, Cabinet médical : 1 de libre...).

### **II - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE ET LA FUTURE GENDARMERIE -**

Le centre de secours contre l'incendie doit être transféré et reconstruit par le Conseil Général de Maine-et-Loire. De son côté l'état a pour projet une nouvelle gendarmerie. L'apport du terrain fait partie des obligations de la Communauté de Communes.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **Vu** l'avis de France Domaine du 30 mars 2011,
- **décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section AX n°176 d'une superficie de 7 101 m<sup>2</sup> aux Consorts CAILLEAU (Mme CAILLEAU Léone ép JONCHERE, M. CAILLEAU Claude, Mme BLOT Marie ép CAILLEAU, M. CAILLEAU Yves) au prix de 20 € le m<sup>2</sup> soit 142 020 €,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer l'acte authentique rédigé par Me Jean-Nicolas MATHIEU, Notaire à Chemillé.

### **III - ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE OUEST A CHEMILLE - CESSION DE TERRAIN A M. STEPHANE HEMMER -**

M. DILE informe le Conseil que M. HEMMER souhaite acquérir une parcelle.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **Vu** la délibération n°XX du Conseil du 9 décembre 2009,
- **Vu** l'avis de France Domaine en date du 8 mai 2011,
- **décide** de céder à M. Stéphane HEMMER ou la SCI correspondante, la parcelle cadastrée section ZT n°41p d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> au prix de 10.00 € H.T. le m<sup>2</sup>, soit 50 000.00 € H.T. située dans l'Anjou Actiparc des Trois Routes "Pôle Ouest" à Chemillé.
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer l'acte authentique rédigé par Me Jean-Nicolas MATHIEU, Notaire à Chemillé.

Suite, à la remarque de M. FREMONDIERE, relatif à l'augmentation des prix des terrains, M. RAIMBAULT précise que pour le moment, le Conseil n'a pas validé les prix car il faut demander préalablement l'avis des Domaines. Afin de valider ces nouveaux tarifs, M. RAIMBAULT va faire la demande auprès des Services des Domaines afin de pouvoir l'inscrire lors d'un prochain conseil.

### **IV - BUDGET ANNEXE ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES : TRAVAUX DE TERRASSEMENTS, D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE 1ERE PHASE DE LA VOIE D'ACCES RUE KONRAD ADENAUER (VOIE LA CAILLAUDIERE) A CHEMILLE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ -**

Suite à une discussion, ce point est reporté lors d'un prochain conseil.

#### **V - BUDGET ANNEXE USINES RELAIS : CONSTRUCTION DE TROIS CELLULES ARTISANALES PARC D'ACTIVITES DES SOURCES A MELAY - AVENANT N°1 AU LOT N°5 -**

M. DILE informe que la Commission d'appel d'offres, réunie le 22 juin 2011, accepte l'avenant relatif au marché (lot n°5) de la construction de trois cellules artisanales Parc d'Activités des Sources à Melay. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant suivant :

- Lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium - portails menuiseries bois : entreprise RP ALU - SAINT SYLVAIN D'ANJOU :

avenant n°1 d'un montant de + 4 587,00 € H.T. (aménagement d'une porte à un vantail dans les 3 portails et installation d'une motorisation sur les 3 portails) qui fait passer le marché de 23 086,00 € HT à 27 673,00 € HT (+ 19,87 %),

En conséquence, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vu** la décision favorable de la Commission d'appel d'offres du 22 juin 2011,

- **approuve** l'avenant à passer tel que décrit ci-dessus,

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer les pièces nécessaires et en particulier lesdits avenants.

#### **VI - BUDGET PRINCIPAL : CONSTRUCTION DE L'OFFICE DE TOURISME A CHEMILLE - AVENANT N°1 AUX LOTS N°1, 4, 7 -**

M. DILE informe que la Commission d'appel d'offres, réunie le 22 juin 2011, accepte les avenants relatifs aux marchés de la construction de l'Office de Tourisme à Chemillé. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer les avenants suivants :

- Lot n°1 Terrassements - V.R.D. - Gros œuvre : entreprise JUSTEAU Frères - LOURESSE ROCHEMENIER :

avenant n°1 d'un montant de - 18 179.75 € H.T. (modification maçonnerie) qui fait passer le marché de 130 907.62 € H.T. à 112 727.87 € H.T. (- 13.89 %),

- Lot n°4 Bacs aciers - étanchéité - Toiture végétalisée : entreprise LEVEQUE - TRELAZE :

avenant n°1 d'un montant de + 935.44 € H.T. (modification isolation toiture) qui fait passer le marché de 28 039.40 € H.T. à 28 974.84 € H.T. (+ 3.34 %)

- Lot n°7 Cloisons sèches - Isolation : entreprise USUREAU - CHEMILLE :

avenant n°1 d'un montant de + 1 094.19 € H.T. (modification isolation murs intérieurs) qui fait passer le marché de 15 497.62 € H.T. à 16 591.81 € H.T. (+ 7.06 %),

En conséquence, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vu** la décision favorable de la Commission d'appel d'offres du 22 juin 2011,

- **approuve** tous les avenants à passer tels que décrits ci-dessus,

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer les pièces nécessaires et en particulier lesdits avenants.

#### **VII - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE L'ASSOCIATION E.H.P.A.D. "VIVRE ENSEMBLE" - LA SALLE DE VIHIERES -**

M. DILE rappelle aux membres du Conseil l'accord de principe donné lors du Conseil du 15 décembre 2010 pour garantir un emprunt de 1 200 000 € à hauteur de 50 % soit 600 000 €, pour financer la construction de la nouvelle résidence « L'Angevinière » (maison de retraite) à La Jumellière.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- prêt Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire : 1 200 000.00 €

- durée en mois : 240

- taux (proportionnel annuel) : 3.90 %

- garantie 50 % CCRC : 600 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **confirme** la décision du Conseil du 15 décembre 2010 et **accorde** la garantie de la Communauté de Communes pour le prêt cité ci-dessus,

- **donne** pouvoir à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

## **VIII - CONTRAT DEPARTEMENTAL ET FONDS DE CONCOURS -**

Lors du Conseil du 16 mars 2011, le Conseil a donné un accord de principe à la mise en place d'un fonds de concours auprès des communes. La clé de répartition a été fixée comme suit : 1/3 part fixe et 2/3 par habitant.

Le Bureau du 1<sup>er</sup> juin 2011 propose de répartir la somme de 400 008 €.

M. DILE propose au Conseil de valider cette proposition,

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **accepte** la mise en place d'un fonds de concours auprès des Communes et valide la répartition décrite ci-dessous :

| Nom de la commune        | Population totale | Répartition |           |           |
|--------------------------|-------------------|-------------|-----------|-----------|
|                          |                   | 1/3 fixe    | 2/3 hab   | Total     |
| Chanzeaux                | 1 108             | 10 257 €    | 13 987 €  | 24 244 €  |
| La Chapelle-Rousselin    | 733               | 10 257 €    | 9 253 €   | 19 510 €  |
| Chemillé                 | 7 193             | 10 257 €    | 90 804 €  | 101 061 € |
| Cossé-d'Anjou            | 448               | 10 257 €    | 5 655 €   | 15 912 €  |
| La Jumellière            | 1 323             | 10 257 €    | 16 701 €  | 26 958 €  |
| Melay                    | 1 668             | 10 257 €    | 21 057 €  | 31 314 €  |
| Neuvy-en-Mauges          | 819               | 10 257 €    | 10 339 €  | 20 596 €  |
| Saint-Georges-des-Gardes | 1 641             | 10 257 €    | 20 716 €  | 30 973 €  |
| Saint-Lézin              | 767               | 10 257 €    | 9 683 €   | 19 940 €  |
| Sainte-Christine         | 791               | 10 257 €    | 9 985 €   | 20 242 €  |
| La Salle-de-Vihiers      | 1 101             | 10 257 €    | 13 899 €  | 24 156 €  |
| La Tourlandry            | 1 293             | 10 257 €    | 16 323 €  | 26 580 €  |
| Valanjou                 | 2 239             | 10 257 €    | 28 265 €  | 38 522 €  |
|                          | 21 124            | 133 341 €   | 266 667 € | 400 008 € |

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toute pièce utile à ce sujet.

M. RAIMBAULT précise aux communes de joindre impérativement un plan de financement avec leur demande.

## **IX - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE : ACTIONS PRESENTÉES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE AU TITRE DU VOLET 3 -**

M. DILE rappelle au Conseil que le Département alloue à la Communauté de Communes et ses communes membres une dotation de 419 071 € pour 3 années, dans le cadre du Contrat départemental de territoire (volet 3) négocié à l'échelle de la Communauté de Communes, pour le financement de projets intercommunaux ou communaux.

Il est proposé au Conseil de déposer les trois dossiers intercommunaux suivants :

### **1 ✓ Construction d'un Office de Tourisme intercommunal :**

Coût total du projet : 380 000.00 € H.T.

Subvention Département volet 3 (36,05 %) : 137 000.00 €

Autres financements (27,71 %) : 105 281.00 €

Participation Maître d'ouvrage CCRC (36,24 %) : 137 719.00 €

### **2 ✓ Aménagements des abords du Théâtre-Foirail (2<sup>ème</sup> phase) :**

Coût total du projet : 965 000.00 € H.T.

Subvention Département volet 3 (23,01 %) : 222 071.00 €

Participation Maître d'ouvrage CCRC (76,99 %) : 742 929.00 €

### **3 ✓ Piscine intercommunale de Chemillé : réfection du bassin extérieur**

Coût total du projet : 120 000.00 € H.T.

Subvention Département volet 3 (50 %) : 60 000.00 €

Participation Maître d'ouvrage CCRC (50 %) : 60 000.00 €

Afin de finaliser le contrat, il convient que le Conseil valide les 3 fiches présentant le contenu des projets ainsi que le plan de financement proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **confirme** les 3 projets ci-dessus à inclure dans le Contrat départemental de territoire signé avec le Conseil Général de Maine et Loire,
- **valide** les 3 fiches de présentation des projets ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **sollicite** une subvention du Conseil Général à hauteur de :
  - 137 000 €, soit 36,05 %, pour la construction d'un office de tourisme intercommunal
  - 222 071 €, soit 23,01 %, pour les aménagements des abords du Théâtre Foirail
  - 60 000 €, soit 50 %, pour la piscine intercommunale de Chemillé : réfection du bassin extérieur
- **autorise** M. le Président à signer le Contrat départemental de territoire.

#### **X - S.I.E.M.L. - INTEGRATION DES VOIRIES DES PARCS D'ACTIVITES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE -**

Suite à la demande du SIEML il convient de leur confirmer que les voiries desservant le Parc d'activité des 3 Routes n°2 et n°4 sont bien incorporées dans le domaine public communautaire.

M. RAIMBAULT propose au Conseil de prendre une délibération générale pour incorporer les voiries de tous les parcs d'activités du territoire dans le domaine public communautaire.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **accepte** cette proposition,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

#### **XI - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION EN MILIEU RURAL -**

M. DILE donne connaissance au Conseil des conditions à observer pour bénéficier de l'aide du Département accordée pour l'enseignement de la natation aux élèves des écoles primaires pour l'année scolaire 2010/2011.

M. DILE précise que la Communauté respecte les conditions énumérées pour l'attribution de cette subvention.

Après délibération, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter l'aide du Département prévue pour les collectivités organisant l'enseignement de la natation au profit des élèves primaires utilisant la piscine couverte de Chemillé,
- **s'engage à respecter** les conditions à remplir pour l'attribution de cette subvention de fonctionnement.

#### **XII - DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRES DES COMMUNES POUR LA FORMATION DU LOGICIEL E-MAGNUS COMPTABILITE -**

Suite au changement de logiciel de comptabilité en 2010 pour 10 communes et la Communauté de Communes, les formations du logiciel ont été mutualisées pour l'ensemble des agents comptables des 10 communes et de la CCRC. Le montant total des formations réglé par la Communauté s'élève à la somme de 6 697.60 € T.T.C.

Il est donc proposé de demander aux Communes une participation selon le nombre d'agents formés, comme suit :

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| - Chanzeaux :             | 608.87 € |
| - la Chapelle Rousselin : | 304.44 € |
| - Cossé d'Anjou :         | 304.44 € |
| - Melay                   | 913.31 € |
| - Neuvy en Mauges :       | 304.44 € |
| - Ste Christine :         | 304.44 € |
| - St Georges des Gardes : | 608.87 € |
| - St Lézin :              | 304.44 € |
| - la Salle de Vihiers :   | 913.31 € |

- la Tourlandry : 913.31 €  
La Communauté de Communes prend à sa charge la somme de 1 217.73 €.  
En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **accepte** cette répartition,  
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

### **XIII - PROPOSITION DE SUBVENTION A "ENERGIES PARTAGEES" POUR LA CAMPAGNE BOIS DECHIQUETE (MARS - AVRIL 2011) -**

L'association Energies Partagées sollicite une subvention de 350 € auprès de la Communauté pour contribuer aux frais engagés relatif à la campagne "Bois déchiqueté" qui s'est tenue au printemps 2011. Le budget de l'opération s'est élevé à 1 050 € (1/3 Energies Partagées – 1/3 Horizon Bocage – 1/3 CCRC).

Ladite somme est prévue au Budget 2011 dans l'enveloppe de 2 000 € des subventions en ouverture de crédits de la Commission « Espace Rural » (article 6574).

En conséquence, Le Conseil, à l'unanimité :

- **décide** de verser une subvention de 350 € à la SCIC Energies Partagées de Chemillé pour la campagne « Bois déchiqueté ».

Après un large débat, M. DILE demande de mener une réflexion à ce sujet afin de déterminer le rôle de chacun des organismes qui oeuvrent dans le domaine du bois énergie.

### **XIV - REMBOURSEMENT AU CENTRE SOCIAL DE L'ACHAT D'UNE STRUCTURE GONFLABLE -**

Le Centre Social de Chemillé a acheté en commun avec la Communauté de Communes un château gonflable (structure de 5,80 m x 6,60 m x 6,30 m) qui servira notamment pour la base de loisirs du camping de Coulvée. Le coût global de l'acquisition réglé par le Centre Social s'élève à 2 583,36 € et il est demandé une participation de la CCRC de 1 291,68 € (50 %).

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **accepte** de rembourser la somme de 1 291.68 € au Centre Social de Chemillé,  
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

Mme LANGE précise que ce château peut être loué dans les Communes pour des kermesses... M. GAUDIN ajoute que ce château sera tout l'été au Camping de Coulvée.

### **XV - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA PISCINE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2011**

-

M. DILE demande au Conseil d'approuver les nouveaux tarifs proposés par la Société Prestalis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :

- **fixe** les nouveaux tarifs annexés de la piscine de Chemillé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **XVI - TARIFS CAMPING DE COULVEE - SAISON 2012 - (A PARTIR DU 1ER MAI 2012 AU 30 AVRIL 2013) -**

M. GAUDIN présente les tarifs proposés par les gérants du Camping et validés par la Commission.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'appliquer les tarifs suivants :

|   | Saison 2011<br>€ T.T.C. par nuit | Saison 2012<br>€ T.T.C. par nuit |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Forfait 1</b> : 2 personnes + 1 emplacement + 1 véhicule + 1 caravane 1 essieu (dont camping car) :  |                                  |                                  |
| Hors juillet-août   | 10.00                            | <b>11.50</b>                     |
| Juillet-août  | 13.00                            | <b>13.00</b>                     |
| <b>Formule "camping chèque"</b>   |                                  | <b>15.00</b>                     |
| 2 personnes + 1 emplacement + 1 voiture + 1 caravane 1 essieu + 1 auvent ou camping-car ou voiture + tente avec électricité + animal domestique (hors juillet/août) |                                  |                                  |
| <b>Formule étape</b> : 2 personnes + 1 emplacement + 1 véhicule - valable qu'une seule nuit   | 10.00                            | <b>10.00</b>                     |
| <b>Formule "stop accueil FFCC"</b><br>(Fédération Française de Camping et de Caravaning) (juillet/août) - valable qu'une seule nuit                                 | 10.00                            | <b>10.00</b>                     |
| <b>Forfait 2</b> : 2 personnes + 1 emplacement + 1 véhicule + 1 caravane double essieu  | 20.00                            | <b>20.00</b>                     |
| <b>Campeur/jour :</b>   |                                  |                                  |
| Adulte supplémentaire   | 3.50                             | <b>3.50</b>                      |
| Enfant - de 7 ans   | 2.00                             | <b>2.00</b>                      |
| Animal (chien chat)   | 1.50                             | <b>1.50</b>                      |
| Visiteur (entre 7 h et 22 h)  | 2.00                             | <b>2.00</b>                      |
| <b>Garage mort :</b>  |                                  |                                  |
| Mai - juin – septembre  | 3.00                             | <b>3.00</b>                      |
| Juillet et août   | 6.00                             | <b>6.00</b>                      |
| <b>Étape routard</b> - forfait pour 2 personnes   | 7.00                             | <b>7.00</b>                      |
| <b>Forfait électricité :</b>  | 3.50                             | <b>3.50</b>                      |

Remise 10 % de réduction pour un séjour de 4 semaines tout compris sur la totalité de la facture (forfait, garage mort, électricité).

Remise 10 % de réduction pour un séjour de plus d'une semaine tout compris sur la totalité (forfait, garage mort, électricité) pour les détenteurs des cartes "plein air", de la carte camping et pour les membres de la fédération française de cyclo-tourisme.

Réduction pour les groupes : 10 % de remise, à savoir : sous couvert d'une association loi 1901 organisatrice de C.L.S.H. ou camp ayant reçu un numéro d'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Tarifs préférentiels :

- "Stop accueil FFCC" : - 5 % applicable pour un minimum de 7 nuits, non cumulable avec la formule " Stop accueil",

- Camping Card International (CCI) : - 5 % en juillet/août, - 10 % hors juillet et août sur montant total de la facture

- **fixe** à 2.00 € par jour par personne les sanitaires et douches utilisés par les camping-caristes lorsqu'ils stationnent sur le parking à proximité de la borne camping-car.

## **XVII - TARIFS CHALETS DE COULVEE -**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

|   |                                    |                                    |                                |                                       |
|---|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| <b>- décide</b> d'appliquer les tarifs suivants : | chalets 1 à 6<br>36 m <sup>2</sup> | Chalets 7 à 9<br>38 m <sup>2</sup> | Chalet 10<br>45 m <sup>2</sup> | chalets 11 et 12<br>52 m <sup>2</sup> |
|---|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|

| <b>Nouveaux tarifs - Formule «saison estivale»</b>                        |          |          |          |          |
|---|----------|----------|----------|----------|
| ▶ Location 1 mois sur mai - juin et septembre 2012 (charges comprises)    | 444.00 € | 489.00 € | 534.00 € | 589.00 € |
| ▶ Location à la semaine (du samedi 14h au samedi 10h) (charges comprises) |          |          |          |          |
| ↳ semaines 18 à 26 (2012)   | 204.00 € | 224.00 € | 244.00 € | 264.00 € |
| ↳ semaines 27 à 35 (2012)   | 339.00 € | 369.00 € | 404.00 € | 439.00 € |
| ↳ semaines 36 et 37 (2012)  | 204.00 € | 224.00 € | 244.00 € | 264.00 € |
| <b>➔ Mai - Juin et septembre 2012</b>                                     |          |          |          |          |
| ▶ Location <b>3 nuits</b> (charges comprises)                             | 159.00 € | 169.00 € | 184.00 € | 204.00 € |
| ▶ Location <b>1 nuit supplémentaire</b> (charges comprises)               | 25.00 €  | 25.00 €  | 25.00 €  | 35.00 €  |
| <b>➔ Juillet - août 2012</b>  |          |          |          |          |
| ▶ Location <b>3 nuits</b> (charges comprises)                             | 194.00 € | 214.00 € | 234.00 € | 254.00 € |
| ▶ Location <b>1 nuit supplémentaire</b> (charges comprises)               | 35.00 €  | 35.00 €  | 35.00 €  | 45.00 €  |
| <b>➔ Juillet-août 2012</b>  |          |          |          |          |
| ▶ Location <b>1 nuit</b> (charges comprises)                              | 70.00 €  | 75.00 €  | 80.00 €  | 85.00 €  |
| ▶ Location <b>1 nuit supplémentaire</b> (charges comprises)               | 70.00 €  | 75.00 €  | 80.00 €  | 85.00 €  |

|   | chalets 1 à 6<br>36 m <sup>2</sup> | Chalets 7 à 9<br>38 m <sup>2</sup> | chalet 10<br>45 m <sup>2</sup> | chalets 11 et 12<br>52 m <sup>2</sup> |
|---|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Nouveaux tarifs - Formule «meublé» - Hors saison</b>   |                                    |                                    |                                |                                       |
| ▶ Location au mois Septembre 2012 à juin 2013 (charges non comprises)                             | 319.00 €                           | 349.00 €                           | 384.00 €                       | 419.00 €                              |
| ▶ Location à la semaine n° <b>38 (2012) à 18 (2013)</b> (charges non comprises)                   | 174.00 €                           | 189.00 €                           | 209.00 €                       | 229.00 €                              |
| ▶ Location à la quinzaine (charges comprises) à compter <b>15 septembre 2012 au 30 avril 2013</b> | 259.00 €                           | 284.00 €                           | 309.00 €                       | 339.00 €                              |
| ▶ Location 3 nuits (charges comprises) à compter <b>15 septembre 2012 au 30 avril 2013</b>        | 159.00 €                           | 169.00 €                           | 184.00 €                       | 204.00 €                              |
| ▶ Location <b>1 nuit supplémentaire</b> (charges comprises) <b>septembre 2012 à avril 2013</b>    | 25.00 €                            | 25.00 €                            | 25.00 €                        | 35.00 €                               |

- **décide** que pour les locations saisonnières de chalets (formule saison estivale), le montant de la location devra être versé un mois avant la date de séjour. Sauf cas de force majeure, le montant de la location restera acquis à la Communauté en cas de désistement.

- **décide** pour les locations hors saison (formule meublé) d'ajouter au loyer une provision pour les charges de 30.00 € par mois, le compte de chaque locataire étant régularisé en fin de location.

- **décide d'accorder** une remise de 10 % sur la location des chalets lorsqu'il y a présence pendant la durée du séjour d'une personne handicapée à mobilité réduite (période estivale du 1er mai au 15 septembre).

- **fixe** le tarif aux locataires pour assurer le nettoyage des chalets toute l'année (saison et hors saison) : soit 20.00 € / heure T.T.C. (16.72 €H.T.).

### **XVIII - TARIFS DES LOCAUX COULVEE - à partir du 1er JANVIER 2012 -**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'appliquer les tarifs suivants :

| <b>SALLE DE COULVEE</b>                                    | <b>1<sup>er</sup> janvier 2011</b> | <b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b> |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
|  | <b>€uros T.T.C.</b>                | <b>€uros T.T.C.</b>                |
| Vin d'honneur, mariage                                     | 135.00                             | <b>140.00</b>                      |
| Association intercommunale                                 | 75.00                              | <b>80.00</b>                       |
| Forfait chauffage (12 heures)                              | 35.00                              | <b>40.00</b>                       |
| Nettoyage  | 90.00                              | <b>100.00</b>                      |
| Caution  | 180.00                             | <b>180.00</b>                      |
| limitée à une demi-journée                                 |                                    |                                    |
| Etablissements scolaires (chauffage inclus)                | 75.00                              | <b>80.00</b>                       |
| Entreprises du territoire communautaire (chauffage inclus) | 75.00                              | <b>80.00</b>                       |
| <b>LOGEMENT DU GARDIEN</b>                                 | <b>1er janvier 2011</b>            | <b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b> |
| <b>à la semaine</b>  | <b>€uros T.T.C.</b>                | <b>€uros T.T.C.</b>                |
| Location sans chauffage                                    | 235.00                             | <b>235.00</b>                      |
| Location avec chauffage                                    | 288.00                             | <b>288.00</b>                      |
| Location du logement du gardien au week-end :              |                                    |                                    |
| Location du vendredi soir au lundi matin                   | 80.00                              | <b>80.00</b>                       |
| + chauffage  | 32.00                              | <b>32.00</b>                       |

### **XIX - TARIFS DES PEDALOS ET VELOS SUR EAU -**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'appliquer les tarifs suivants :

|                      |         | <b>Saison 2011 (€uros T.T.C.)</b> | <b>Saison 2012 (€uros T.T.C.)</b> |
|----------------------|---------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Pédalos</b>       | ½ heure | 6.50                              | <b>6.50</b>                       |
|                      | 1 heure | 11.00                             | <b>11.00</b>                      |
| <b>Vélos sur eau</b> | ½ heure | 5.00                              | <b>5.00</b>                       |
|                      | 1 heure | 8.00                              | <b>8.00</b>                       |

### **XX - TARIFS BORNE CAMPING-CAR -**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'appliquer les tarifs suivants :

|                          |         | <b>Saison 2011 (€uros T.T.C.)</b> | <b>Saison 2012 (€uros T.T.C.)</b> |
|--------------------------|---------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Borne camping-car</b> | 1 jeton | 2.00                              | <b>3.00</b>                       |

## **XXI - CAMPING DE COULVEE - CONVENTIONS DE STAGES -**

Afin de mieux satisfaire la clientèle tant au niveau de l'accueil que du ménage, il est proposé l'aide de stagiaires au camping de Coulvée à MELAY.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **décide** de faire appel à des stagiaires, qui travailleront en alternance, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 août 2011, et percevront une gratification dans la limite de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale par heure effectuée [soit 417,09 € par mois].

L'hébergement pourra être assuré par la Communauté sur le terrain de camping.

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à l'un des Vice-Présidents pour signer les conventions correspondantes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011, à l'article 6218.

## **- RAPPORT DES COMMISSIONS -**

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ESPACE RURAL (J-P. BODY et C. PITON) -**

#### **- Point sur le projet d'acquisition d'une déchiqueteuse - broyeuse de végétaux**

M. BODY rappelle que la collectivité dispose d'une subvention de 10 800 € (60 % sur une dépense de 18 000 €).

Après échange et réflexion avec Horizon Bocage, M. BODY propose la solution de revente à Horizon Bocage, après acquisition par la CCRC, pour un prix de 6 000 €. Dans ce cas, Horizon Bocage serait un prestataire avec sa propre gestion et ses adhérents. Il sera demandé à Horizon Bocage d'appliquer un tarif préférentiel de mise à disposition pour les communes du territoire. A suivre.

Autre proposition d'achat : il s'agit d'une 2<sup>ème</sup> balayeuse à transmission hydrostatique.

#### **- Plan de désherbage**

M. MAHE du CPIE a rencontré toutes les communes pour faire le point sur le développement des projets, des animations.

#### **- Hydraulique agricole**

Le Moine de Coulvée fuit toujours et le plan d'eau de Coulvée s'envase. M. BODY demande qu'un rapport soit établi détaillant les travaux à effectuer.

Il existe des solutions mais pour cela il conviendrait que le plan d'eau soit vidé totalement pendant une saison complète. Problème pour les touristes...

M. GAUDIN insiste sur le fait qu'il faudra informer les gérants et les pêcheurs avant les travaux afin que les touristes réservent au camping de Coulvée en connaissance de cause.

#### **- Emissaires agricoles**

Suite à plusieurs demandes, M. BODY confirme que les communes du territoire (sauf Chanzeaux, la Salle de Vihiers et Valanjou) avaient délibéré pour que l'entretien des émissaires agricoles soit à la charge des riverains, sauf les émissaires enterrés à charge des Communes.

#### **- Assainissement collectif**

Toutes les communes ont répondu à l'enquête. Bilan lors de la prochaine commission.

Prochaine commission le mardi 5 juillet à 20h30' à la Communauté.

- M. MARTIN intervient par rapport au **projet de Méthanisation**. Celui-ci s'interroge sur le projet de VALOREM.

Après un large débat, M. DILE propose de cadrer le projet avec plus de garanties.

## **COMMISSION SOCIALE EMPLOI FORMATION (Ch. LANGE) -**

### **- Mallettes**

Afin de satisfaire la demande de nouveaux bénéficiaires, Mme LANGE demande l'achat de 20 mallettes (prix unitaire 350 €) au lieu de 12 initialement car le prix est plus compétitif.

### **- Participation au fonctionnement des haltes-garderies Piccolo à St Lambert du**

### **Lattay et l'Orangerie à Thouarcé**

Mme LANGE informe le Conseil que la Commission a refusé leur projet de convention, elle souhaiterait une convention bilatérale car la Communauté accueille également des enfants de leur territoire.

### **- U.R.H.A.J. (Union Régionale de l'Habitat des Jeunes)**

Un comité de pilotage a eu lieu le 20 juin dernier.

Préconisation de Chemillé : 16 logements pourraient être mis en place sur Chemillé, et dans l'avenir, dans d'autres communes du territoire. Les structures existantes seraient utilisées. Bilan diagnostic et besoin financier en septembre.

#### **- Informations diverses**

✓ Un rapport de la P.M.I. a été transmis ce jour pour la micro-crèche PAZAPA. Celui-ci est très satisfaisant.

✓ Un autre projet sur Melay est en cours également.

✓ Suite à la demande de la Communauté, M. MARTIN, Directeur du CHU de Cholet, viendra pour voir le besoin éventuel d'une offre en matière psychiatrique sur le territoire. Cette rencontre aura lieu le 7 septembre 2011 à la Communauté.

✓ La dernière rencontre avec le Centre Social montre que les résultats financiers sont positifs pour cette année. Mais leur principale demande de financement complémentaire concerne les augmentations de postes pour répondre aux besoins, à partir de 2012.

### **COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION TOURISME (B. GAUDIN) -**

#### **- Projet Etyssa**

M. GAUDIN fait rappel du projet Etyssa.

Ce service serait mis à la disposition des internautes via le site communautaire, pour échanger des services et s'entraider dans la vie réelle.

www.cc-region-chemille.fr favoriserait ainsi la création de liens profitant à l'animation locale, au développement des solidarités et à la vie de quartier.

La prestation a un coût de 12 000 € sur 4 ans soit 3 000 € par an.

Par l'intermédiaire du Centre Social, une aide allouée à l'Espace Numérique Régional de 1 500 € pourrait financer en partie ce montant et une subvention Leader + pourrait compléter.

#### **- Panneaux d'affichage**

Deux projets étaient en cours : la signalétique touristique et la signalétique événementielle. Mais ce dossier est resté en suspens alors B. GAUDIN réitère le besoin urgent de finaliser. Un groupe de travail planchera donc sur le sujet pour évaluer les besoins.

#### **- Stand foire exposition les 3 et 4 septembre**

7 stands ont été réservés pour présenter conjointement la CCRC, la Ville de Chemillé, l'EPCC, l'Office de Tourisme et le Centre Social. M. BRIODEAU précise que ces stands seront les uns à côté des autres afin de faciliter l'organisation des permanences.

La commission demande à ce qu'un fond de stand soit réalisé pour présenter la CCRC, mettant en valeur l'identité communale.

#### **- Schéma touristique**

Une procédure a été mise en place véhiculée par l'Office de Tourisme et la Commission et animée par l'EPCC. Un panel d'acteurs du Chemillois est entré dans une large réflexion sur le développement touristique de la région de Chemillé. Un premier bilan est proposé le lundi 27 juin à 20h30' à la CCRC. L'idée générale est de mettre en évidence des grandes orientations pour les 10 ans à venir qui seront ensuite validées (ou non) par les élus communautaires.

M. BRIODEAU ajoute que lors de l'assemblée générale du Centre Social, aura lieu une présentation faite par un étudiant sur le "ressenti" des nouveaux arrivants.

### **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE (Mme DAVID) -**

#### **- Aide à la lecture aux personnes fréquentant les Restos du Cœur :**

Une rencontre a eu lieu avec quelques bénévoles du Restos du Cœur, ils sont très satisfaits de cette décision pour la prise en charge par les communes concernées de cartes d'adhésion destinées aux bénéficiaires des Restos du Cœur.

Mise en place en 2012.

Rappel pour les communes de Neuvy en Mauges, Sainte Christine, La Jumellière et Chemillé : il est organisé un camp itinérant à vélos pour les jeunes de 10-13 ans par le Centre Social en lien avec les coordinatrices des bibliothèques. Une halte est prévue dans les bibliothèques concernées. Ce camp aura lieu du 6 au 16 juillet 2011.

## **COMMISSION TRAVAUX - BATIMENT VOIRIE (J. LECLERC) -**

### **- Mezzanine grande halle T.F.C.**

M. DILE informe la commission que les utilisateurs rencontrent des difficultés de rangement dans la grande halle. Une réflexion est en cours pour mettre en place une mezzanine (côté parking). Sous cette mezzanine la commission propose l'installation de 2 blocs sanitaires et 2 blocs guichets.

Ces blocs seraient démontables, ce qui permettrait de pouvoir les déplacer à l'extérieur si besoin, comme par exemple, lors de la foire exposition dans laquelle la grande halle est utilisée dans sa totalité.

L'intérêt de cette mobilité permettrait également de pouvoir les louer lors de fêtes communales (stocks-cars, fête du vent...).

Réflexion sur la possibilité de toilettes fixes ou modulaires.

### **- Agrandissement salle festive**

Il conviendrait pour satisfaire les demandes de pouvoir accueillir 450 à 500 personnes. Comment agrandir cette salle ?

Réflexion en cours

✓ Autres demandes :

Les utilisateurs du T.F.C. ont évoqué le remplacement de la grande porte double effet "coupe feu/atténuation bruit" côté parking. Cette porte est très lourde et n'est pas facile d'utilisation.

La commission n'est pas favorable à cette proposition, cela a encore un coût. Cette porte fonctionne, il n'y a donc pas urgence. Affaire à suivre.

Il conviendrait de rajouter un sas pour l'accès côté parking par le couloir entre la salle expo et la salle festive ; en effet de nombreuses personnes entrent par cet endroit. De plus, il serait souhaitable de remplacer les portes qui rejoignent l'accès du hall d'entrée par des portes coulissantes. Cette opération est en cours.

### **- Profil baignade Coulvée**

Dans le cadre de l'évolution récente de la réglementation relative aux eaux de baignade, des profils de baignade doivent être transmis au Préfet.

Cette procédure (état des lieux) est obligatoire afin de maintenir ouverte la baignade l'été prochain au camping de Coulvée.

Le cabinet IRH a été missionné pour réaliser cette étude qui nous parviendra prochainement.

### **- Anjou actiparc « Ouest » : modification suite à la loi sur l'eau -**

Compte tenu de l'évolution du projet et de la zone, le dossier a été revu. Cette nouvelle organisation a impliqué la modification des réseaux sur les 2 bassins puisque initialement le bassin 2 était régulé à la parcelle, ce qui n'est plus le cas maintenant. Cela va engendrer des travaux plus importants pour la Communauté.

### **- Remblaiement du terrain près de l'atelier relais la Caillaudière**

Suite au déplacement du ru, J. LECLERC demande la réalisation de bons remblais sur site.

### **- Mise en sécurité du Théâtre de la Source à Chemillé**

Suite à la demande de l'association CARPE DIEM, la commission travaille sur la mise en sécurité du théâtre et aménagements divers. En effet, lors des manifestations accueillant 90 personnes en configuration cabaret, la salle n'est plus aux normes : pour permettre l'évacuation il sera nécessaire de créer un couloir, des cloisons/plafonds "coupe feu". Ces travaux devront être effectués avant la fin de l'année.

### **- Sentiers intercommunaux**

Présentation du 1<sup>er</sup> sentier entre le camping de Coulvée et les Gardes.

Ci-joint la carte.

### **- Points sur tous les sentiers :**

Une réunion est fixée au 31 août à 20h30, avec l'Office de Tourisme, la commission Aménagement Espace Rural et la commission Travaux ainsi que les référents VTT et vélo des différents cyclo-clubs pour refaire un point sur la cartographie et l'état des sentiers.

Une réflexion est à mener sur l'avenir du poste SIG, car E. MAROLLEAU va quitter les services de la CCRC fin août.

### **XXIII- INFORMATIONS DIVERSES -**

✓ Lors du Conseil du 18 mai 2011, il avait été décidé de retenir la proposition avec le Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie de 2 000 000 €. Le Crédit agricole réétudie le dossier suite aux décisions de l'Etat de revoir les finances des Collectivités. Si la négociation n'aboutit pas, M. DILE demande au Conseil l'autorisation de repartir sur la proposition de la Caisse d'Epargne.

En conséquence, le Conseil :

- **donne un accord de principe** sur cette proposition.

→ J. LECLERC. a rencontré une personne référente au niveau de la prévention sécurité routière qui recherche actuellement un lieu sur Chemillé pour accueillir des élèves du territoire communautaire pour les formations.

J. LECLERC propose au Conseil l'ancien karting au dessus de Coulvée. Reste à voir si la route est facile d'accès pour les autocars...

✓ M. DILE informe le Conseil qu'une réunion est prévue avec M. le Sous-Préfet concernant le projet de regroupement des assainissements collectifs le mardi 5 juillet à 14h30' à la Communauté. Chaque Commune devra être représentée.

✓ Prochaine réunion de Conseil le mardi 6 juillet à 18h, pour l'éventualité d'accueillir la commune de Coron. La réunion sera suivie d'un apéritif dînatoire.

✓ M. BODY rappelle que lors d'un précédent bureau avait été lancée une réflexion sur l'organisation d'un service informatique destiné aux 13 Communes et demande d'avancer sur ce sujet car le besoin est réel et urgent.